

Code de conduite

SOMMAIRE

1. Avant-propos
2. Introduction
3. Parlons-en ensemble
4. L'engagement des dirigeants, des collaborateurs et des bénévoles
 - Respect des individus
 - Respect de la loi
 - Activités politiques
 - Contribution envers la collectivité
 - Responsabilité vis-à-vis de l'environnement
 - Qualité des prestations
 - Exactitude des documents financiers et professionnels
 - Utilisation des actifs de la Fondation
 - Confidentialité
 - Représenter la Fondation
 - Corruption
 - Cadeaux et invitations
 - Santé, hygiène et sécurité
 - Diversité
 - Harcèlement moral
 - Harcèlement sexuel
 - Respect de la vie privée
 - Conflits d'intérêts
 - Publicité et marketing
 - Choix et traitement équitable des fournisseurs
 - Concurrence
 - Fiscalité
5. L'engagement de la Fondation face à ses donateurs et aux institutions spécialisées



AVANT-PROPOS

La Fondation Just for Smiles a construit son développement sur la base de valeurs et de comportements mis en œuvre par ses dirigeants, ses collaborateurs et ses bénévoles.

Ils constituent le fondement des rapports de confiance qui doivent exister entre la Fondation, les membres de son personnel, les personnes en situation de polyhandicap, leur famille, leur représentant légal, leur institution, les donateurs, les sponsors et les prestataires.

Ce code de conduite a pour but de formaliser ce corps de références communes essentielles afin que chacun puisse s'y référer et s'y conformer.

Ces règles ne sont pas exhaustives mais, alliées au sens des responsabilités de chacun, elles constituent autant de repères utiles pour tous, les membres de la Fondation et l'ensemble de ses partenaires.

INTRODUCTION

Du Conseil de Fondation

Nous nous engageons à faire vivre concrètement notre code de conduite dans nos activités respectives. C'est essentiel pour pérenniser le succès de notre mission.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons élaboré ce code. Son objectif est de nous aider à comprendre ce que l'on attend de nous en tant qu'intervenants de la Fondation Just for Smiles. Elle s'applique à chacun d'entre nous, où que nous nous trouvions et quelle que soit notre fonction.

Chacun de nous, en tant qu'ambassadeur et membre de la communauté Just for Smiles, fera tout pour prendre l'engagement de respecter ce code.

Gardons toujours à l'esprit que les valeurs et les principes énoncés dans ce document ne sont pas facultatifs. Nous devons toutes et tous les respecter. Nous donnons l'exemple, la réputation de la Fondation en dépend.

Nous serons appréciés non seulement sur ce que nous faisons, mais aussi sur notre manière de le faire.

Les questions éthiques sont rarement simples mais elles doivent être abordées.

Ne gardons pas ces questions pour nous, parlons-en et demandons conseil si besoin est.

Au quotidien, l'intégrité et le respect sont les valeurs essentielles.

Raphaël Broye
Président



Nicolas Leuba
Vice-Président



PARLONS-EN ENSEMBLE

La Fondation Just for Smiles encourage le dialogue et chaque intervenant quel qu'il soit peut exprimer ouvertement ses préoccupations légitimes.

Tous les intervenants doivent agir dans le respect de ce code. Nous encourageons tous nos intervenants à exprimer leurs points de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables.

Nous savons que des intervenants peuvent avoir des préoccupations concernant certaines pratiques et avoir besoin d'aide et de conseil pour les résoudre. Nous veillerons à ce que toute préoccupation exprimée de bonne foi concernant d'éventuels comportements inappropriés de la Fondation, de l'un de ses collaborateurs ou de l'un de ses partenaire soit examinée en détail et que les mesures appropriées soient prises.

Nous assurerons un retour à toute personne nous ayant fait part de telles préoccupations, dans la mesure où ceci est approprié et que les informations puissent être communiquées sans enfreindre la loi ou d'autres obligations de confidentialité.

En cas d'enquête, nous veillerons à ce qu'elle se déroule dans le respect, notamment, des principes du contradictoire et de la présomption d'innocence.

Pour signaler de telles préoccupations nous vous prions de nous contacter par mail à l'adresse suivante : info@justforsmiles.ch

Si pour une raison ou une autre cela ne vous convenait pas, informez-en directement le Conseil de Fondation par son président : raphael.broye@swissonline.ch

..

L'engagement des dirigeants, des collaborateurs et des bénévoles

RESPECT DES INDIVIDUS

Nous demandons que tous nos intervenants et que toutes les entités travaillent ensemble, de façon ouverte et respectueuse. De préserver l'intimité des personnes en situation de polyhandicap. De cette façon, nous maintiendrons à travers nos services une culture basée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

Nous devons reconnaître les idées des autres ainsi que leurs contributions. Le travail d'équipe est encouragé et les succès comme les échecs doivent être partagés. Nous devons écouter avec générosité et partager librement l'information dans le respect absolu des règles de confidentialité.

Notamment, pour les informations dont nous pourrions avoir connaissance concernant les personnes en situation de polyhandicap, leurs parents, leur famille, le personnel des institutions et les accompagnants.

De ne pratiquer aucun acte thérapeutique, ni de prosélytisme. Enfin, le dénigrement est contraire aux valeurs de la Fondation.

RESPECT DE LA LOI

La Fondation œuvre sur de nombreux sites d'activités, ce qui représente une large palette de réglementations cantonales. De plus, le matériel utilisé provient du marché européen où les exigences sont différentes. Que ce soit en tant qu'entreprise qu'en tant qu'individu, la règle fondamentale est avant tout de respecter les lois et réglementations du lieu de l'activité.

La Fondation attache une importance particulière au respect de la loi dans les domaines suivants :

Les droits de l'Homme

Les lois contre la discrimination

Le droit de l'enfant

Le droit des personnes en situation de handicap

La loi sur le travail

Les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité

Les règles des institutions spécialisées

L'environnement

La corruption

La fiscalité et la communication fidèle des informations financières

La Fondation partage ces principes avec ses partenaires commerciaux et s'assure que ces derniers respectent bien ces mêmes lois et réglementations.

ACTIVITÉS POLITIQUES

La Fondation respecte le droit de chaque intervenant de participer, à titre personnel, à des activités politiques, dès lors qu'il est clair qu'en le faisant, il ne représente pas la Fondation.

Tout intervenant participant à des activités politiques doit :

Indiquer clairement qu'il ne représente en aucune façon la Fondation.

Éviter toute utilisation des ressources de la Fondation (y compris son temps de travail, le téléphone, le papier, le courrier électronique et tout autre bien de la Fondation) afin de mener ou de soutenir des activités politiques personnelles.

CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

La Fondation est engagée auprès des collectivités dans lesquelles elle développe ses activités. Nous encourageons nos intervenants à jouer un rôle actif pour la collectivité.

Chacun de nous devrait :

Soutenir les projets d'intérêt général en participant activement à ceux qui nous concernent le plus ou auxquels notre contribution personnelle peut apporter une plus-value.

Comprendre que toute initiative d'intérêt général représente un engagement sur le long terme. Chaque action, indépendamment de sa taille, ne doit être engagée qu'avec un plan clairement défini sur l'évolution du partenariat dans le temps.

RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

La Fondation respecte l'environnement et s'efforce de minimiser son impact écologique. Nombreuses de nos activités ont un effet direct sur l'environnement. Il est de la responsabilité de chacun de chercher à réduire cet impact lorsque c'est possible. En ce domaine, chaque petit geste compte.

Chacun de nous devrait :

Réfléchir en quoi nos comportements, dans tous nos domaines d'activité, ont un impact sur l'environnement, de sorte à le minimiser chaque fois que possible. Nous pouvons, par exemple, réduire le nombre de déplacements et voyages inutiles, économiser l'énergie et l'eau et éviter de produire des déchets. Lorsque ces derniers ne peuvent être évités, nous devons veiller à ce que les matériaux soient recyclés ou mis au rebut de façon responsable. Les plus petits gestes peuvent faire la différence.

QUALITÉ DES PRESTATIONS

La sécurité et la qualité de nos prestations sont depuis toujours d'une importance capitale. Elles sont les preuves de notre engagement et de notre respect vis-à-vis des personnes en situation de polyhandicap, permettant ainsi de gagner leur confiance et de construire la notoriété de la Fondation sur de solides références.

Nous nous sommes ainsi engagés à proposer des prestations encadrées par des procédures et des contrôles rigoureux. Chaque intervenant de la Fondation doit poursuivre la recherche d'une qualité totale et d'une sécurité absolue de nos services en adoptant un comportement approprié face au handicap et respectueux des instructions du personnel des institutions spécialisées.

Celles et ceux d'entre nous qui sont impliqués dans les activités doivent :

Respecter l'ensemble des lois et des réglementations locales en matière de qualité et de sécurité.

Encourager le dialogue libre et ouvert sur les questions liées à la sécurité et à la qualité, pour qu'aucune d'entre elles ne soit ignorée.

S'assurer que les normes les plus élevées de contrôle de sécurité et de qualité soient mises en œuvre à chaque étape du processus de nos prestations

S'assurer que toutes les réclamations soient bien transmises et traitées par la direction.

Réagir rapidement à tout problème éventuel concernant la sécurité et les contrôles qualité.

DOCUMENTS FINANCIERS ET PROFESSIONNELS

Nous avons tous l'obligation de nous assurer que l'ensemble des informations figurant dans nos documents financiers ou autres, sont exactes. C'est une des clés du succès de toute entreprise. C'est essentiel à la conduite honnête, efficace et licite de notre activité. En particulier, il est primordial de fournir à nos donateurs et sponsors des informations transparentes, fidèles et fiables.

Chacun de nous doit :

Contribuer à ce que les informations figurant dans les documents financiers et professionnels soient toujours exactes.

Conserver ces documents en toute sécurité et respecter les consignes d'archivage.

Coopérer avec les auditeurs internes ou externes.

Refuser toutes les transactions en espèces.

S'il n'y a pas d'autres possibilités, celles-ci doivent faire l'objet d'une autorisation expresse et être correctement enregistrées et documentées.

Veiller à ne pas vendre, transférer ou céder tout bien appartenant à la Fondation sans les autorisations et les documents nécessaires.

UTILISATION DES ACTIFS DE LA FONDATION

Les actifs de la Fondation ont pour objet de permettre aux intervenants de réaliser les objectifs prévus. Le mauvais usage ou le gaspillage de telles ressources, y compris le temps de travail, nous font tous du tort et nuisent aux performances opérationnelles et financières de la Fondation.

Chacun de nous doit :

Éviter de manière générale toute utilisation personnelle des ressources de la Fondation.

L'usage personnel des outils de communication tels que le courrier électronique, le téléphone, l'Internet, etc. peut être toléré dès lors qu'il est limité, qu'il n'entraîne pas de coûts déraisonnables et n'empiète pas sur notre activité professionnelle.

Préserver et protéger les ressources de la Fondation, éviter qu'elles ne soient perdues, endommagées, mal utilisées, gaspillées, prêtées, transférées ou cédées sans autorisation.

Éviter tout usage inapproprié des systèmes d'information, du courrier électronique et de l'Internet.

CONFIDENTIALITÉ

La divulgation non autorisée d'informations confidentielles peut porter préjudice à la Fondation. Nous devons tous nous assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Ceux d'entre nous ayant accès à des informations confidentielles relatives aux personnes en situation de handicap et à nos intervenants ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation.

Chacun de nous doit :

Limitier la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance et ceci dans l'intérêt de la Fondation.

Conserver en toute sécurité toutes les données confidentielles, aussi bien celles sous format papier qu'électronique.

Empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes à la Fondation (y compris les membres des familles des intervenants).

Éviter de discuter ou de travailler sur des informations confidentielles dans des lieux publics où les conversations peuvent être entendues et la sécurité des données compromises.

Ne pas divulguer d'informations confidentielles relatives à un précédent employeur.

Restituer toutes les informations confidentielles (y compris toutes copies) en cas de départ de la Fondation.

REPRÉSENTER LA FONDATION

La réputation de la Fondation dépend du comportement de chacun d'entre nous.

Chacun de nous doit :

Agir en gardant à l'esprit les intérêts de la Fondation.

Refléter les valeurs de la Fondation dans son comportement professionnel.

Eviter de parler ou d'écrire au nom de la Fondation sauf autorisation.

Eviter de parler ou d'écrire sur des sujets hors de son champ d'expertise.

Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre ses opinions ou intérêts personnels et ceux de la Fondation (par exemple, vous devez éviter d'utiliser le papier à en-tête ou l'adresse électronique de la Fondation pour vos affaires personnelles ou lorsque vous exprimez vos points de vue personnels).

CADEAUX ET INVITATIONS

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles.

Lorsque vous recevez des cadeaux ou des invitations, la règle d'or est la transparence totale.

Lorsque vous offrez des cadeaux ou des invitations, la règle d'or est de rester dans les limites du raisonnable et de s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

Chacun de nous doit :

Refuser les cadeaux ou invitations de la part des fournisseurs, d'un donateur ou d'une personne en situation de polyhandicap à moins qu'ils ne soient, clairement, que d'un montant symbolique.

Refuser de recevoir ou de donner des cadeaux en espèces.

Veiller à ce que les cadeaux et invitations que nous offrons soient appropriés et conformes aux valeurs de la Fondation.

S'assurer, au moment d'établir une nouvelle relation commerciale, que les parties soient informées de la politique de la Fondation en matière de cadeaux et d'invitations.

De la même manière, nous devons nous informer de la politique de notre nouveau partenaire en ce domaine. Cela devrait grandement contribuer à éviter tout malentendu.

Immédiatement informer sa hiérarchie de tout cadeau ou invitation qu'il reçoit.

CORRUPTION

La corruption est inacceptable et n'est pas compatible avec les valeurs de la Fondation. Elle ne profite pas aux communautés dans lesquelles nous opérons et représente un coût.

Les pots-de-vin sont une forme de corruption et sont illégaux.

Chacun de nous doit :

Ne jamais effectuer, proposer ou promettre des paiements en espèces ou des services (y compris les cadeaux et les invitations) à des personnes à même de les influencer.

Ne jamais effectuer, en toute connaissance de cause, de tels paiements par le biais de tiers.

Ceci suppose que nous choisissons soigneusement et suivions étroitement nos prestataires, et autres partenaires commerciaux.

SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Toute personne travaillant pour ou avec la Fondation a droit à un environnement de travail sain, sûr et sans risque.

Chacun de nous doit :

Respecter les règles sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.

Prendre toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail sûr et sain.

S'assurer que ses actes n'entraînent aucun risque, pour lui-même ou pour les autres.

S'assurer qu'il sait ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail.

Signaler à la direction tout comportement, installation ou situation de nature à compromettre la sécurité de notre environnement de travail, ainsi que tout accident, même mineur.

DIVERSITÉ

Nous croyons en la valeur de la différence et considérons qu'elle constitue un atout important pour La Fondation. Les origines diverses de nos intervenants stimulent la créativité et nous permettent de mieux comprendre notre environnement.

La Fondation s'est engagée à faciliter l'intégration professionnelle de ceux qui ont besoin d'une attention particulière : ceux qui ont des besoins physiques spécifiques.

Chacun de nous doit :

Veiller à ne pratiquer aucune discrimination, en particulier basée sur :

- Le sexe
- Le handicap
- La situation familiale
- Les préférences sexuelles
- L'âge
- Les opinions politiques et philosophiques
- Les convictions religieuses
- L'activité syndicale
- Les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales.

HARCÈLEMENT MORAL

Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine. A la Fondation, ce principe est fondamental dans notre façon de travailler. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral, est inacceptable.

A la Fondation, ce qui est privilégié c'est la confrontation entre les faits et les idées, et jamais entre les personnes.

Chacun de nous doit :

S'abstenir de tout harcèlement moral.

Soutenir et promouvoir l'engagement de La Fondation en faveur d'un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement moral.

Être respectueux des autres : traiter nos intervenants comme nous aimerions qu'ils nous traitent.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine. A la Fondation, ce principe est un élément fondamental de notre façon de travailler. Aucun comportement, aucun agissement pouvant enfreindre ce droit n'est acceptable, et en particulier toute forme de harcèlement sexuel.

Chacun de nous doit :

S'abstenir de tout harcèlement sexuel.

Cesser immédiatement tout comportement si on vous indique qu'il est indésirable.

Soutenir et promouvoir l'engagement de la Fondation en faveur d'un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement sexuel.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée. La Fondation s'est engagée à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant ses intervenants (telles que leurs données personnelles, photos, domicile).

La Fondation ne collecte et ne conserve que les seules données nécessaires à ses activités.

Si vous êtes autorisé à accéder aux données personnelles de nos intervenants vous devez,

Vous assurer de ne transmettre de telles informations, en interne à la Fondation, qu'aux seules personnes habilitées et uniquement dans la mesure où cela est nécessaire.

Veiller à ne jamais les communiquer à une personne extérieure à la Fondation, sauf en cas d'obligation légale.

Vous assurer que ces informations sont conservées en toute sécurité.

Éviter de conserver ces informations plus longtemps que la raison juridique ou professionnelle pour laquelle elles ont été acquises.

Chacun de nous doit :

S'abstenir d'accéder aux données personnelles des intervenants ou de les stocker, sauf à disposer des autorisations nécessaires et d'en avoir impérativement besoin pour les activités de la Fondation.

Garantir le droit de ses intervenants au respect de leur vie privée.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous devons tous éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de la fondation. La simple apparence de conflit d'intérêts pourrait nuire à la réputation de la Fondation ainsi qu'à celle de ses intervenants.

En matière de conflit d'intérêts potentiel, la règle d'or est de le révéler pour permettre une analyse approfondie de la situation et il est indispensable de dévoiler l'ensemble des faits. Ce qui, à première vue, aurait pu paraître comme une difficulté pourrait ne pas en être une pour la Fondation.

Chacun de nous doit :

Informar la direction en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes (par exemple, lorsqu'un parent travaille chez un fournisseur).

S'abstenir d'occuper un poste, une fonction ou de détenir un intérêt financier au sein de toute organisation qui est un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial de la Fondation dès lors que vos fonctions vous permettent d'avoir une influence sur la relation.

PUBLICITÉ ET MARKETING

Le succès de nos prestations est fondé sur leur qualité et leur sécurité intrinsèques. Celles-ci sont indispensables pour gagner et conserver la fidélité des personnes en situation de polyhandicap, leurs institutions, leurs entourages et de nos donateurs.

Tous ceux d'entre nous qui prennent part aux activités de marketing et de promotion des prestations doivent :

Veiller à ce que toutes nos publicités et l'ensemble de nos matériels promotionnels soient respectueux et protègent l'image autorisée des personnes en situation de polyhandicap.

Donner une description juste, fidèle et précise de nos prestations et de leurs effets.

Faire tout notre possible pour que la personne en situation de polyhandicap puisse facilement comprendre quelles sont la finalité et la bonne manière de pratiquer nos prestations.

Prendre le plus grand soin pour que nos publicités ne dramatisent pas la situation des personnes en situation de polyhandicap.

Ne pas autoriser la commercialisation de l'image d'une personne en situation de polyhandicap.

CHOIX ET TRAITEMENT ÉQUITABLE DES FOURNISSEURS

Les relations de la Fondation avec ses fournisseurs dépassent le simple achat de biens et de services. Elles sont essentielles au succès à long terme de notre mission. Nous sommes jugés sur la qualité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs. En particulier, nous faisons l'objet de contrôles attentifs sur nos critères de choix et l'engagement de nos fournisseurs à mener leurs affaires de manière responsable.

Chacun d'entre nous qui est en contact avec un fournisseur doit :

Encourager la sélection des fournisseurs sur la base d'appels d'offres ouverts et concurrentiels.

S'assurer que toutes les offres fassent l'objet de comparaisons et qu'elles soient prises en compte de façon équitable et sans favoritisme.

Faire preuve de transparence quant aux procédures d'appel d'offres et, pour les fournisseurs non sélectionnés, leur communiquer avec délicatesse un compte rendu honnête.

S'assurer que les conditions générales d'achat et de paiement, qui comprennent nos attentes en termes d'éthique, sont bien comprises et respectées par l'ensemble de nos fournisseurs.

Aider nos fournisseurs à répondre aux attentes de la Fondation tout en ayant le courage de mettre un terme à une relation avec un fournisseur qui, de façon répétée, ne satisferait pas à nos attentes.

Payer nos fournisseurs aux échéances et conditions prévues (dans la mesure où ceux-ci ont satisfait à leurs obligations).

S'assurer que nos fournisseurs ne sont pas dans une situation de dépendance économique excessive de la Fondation.

S'abstenir d'exiger des fournisseurs des concessions déraisonnables pour leur permettre d'obtenir ou de poursuivre tel ou tel contrat avec la Fondation.

En particulier, éviter les accords de vente réciproques (on parle d'accord de vente réciproque lorsque l'on stipule ou laisse entendre que telle ou telle opération d'achat de biens ou de services est conditionnée par l'achat, par le fournisseur, de nos propres biens ou services).

Protéger les informations confidentielles de nos fournisseurs comme s'il s'agissait des nôtres, et en particulier veiller à respecter leurs droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

Nous voulons négocier avec nos fournisseurs ouvertement et en toute coopération. Nos relations sont basées sur les principes d'impartialité, d'équité, de loyauté et nous respectons l'indépendance et l'identité propre de nos fournisseurs. La Fondation n'abusera pas de sa position sur le marché pour obtenir un traitement privilégié.

CONCURRENCE

Nous respectons toutes les parties prenantes de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents. Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent.

Notre devoir de donner le bon exemple en ce domaine est renforcé par notre volonté d'être un leader. Notre intérêt est de travailler dans un secteur où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation. Cela nous facilite la tâche et renforce la confiance de nos partenaires. Le fait de partager avec nos concurrents des informations portant sur des sujets tels que la tarification, les coûts ou les stratégies de marketing, pourrait, à tort ou à raison, donner l'impression qu'il s'y pratique des ententes sur les prix, le partage d'activités ou d'autres sortes de manipulation ou de distorsion de la concurrence.

Chacun de nous doit :

Éviter tout contact avec nos concurrents sur toute question confidentielle.

S'abstenir de tout agissement privant un concurrent d'une source d'approvisionnement.

S'abstenir d'établir des contrats d'exclusivité (c'est à-dire des contrats imposant à une entreprise de ne vendre ou de n'acheter qu'à la Fondation).

S'abstenir de dénigrer nos concurrents (y compris faire une fausse déclaration sur leurs services).

Informers rapidement la direction s'il a reçu ou utilisé fortuitement des informations confidentielles ou exclusives concernant nos concurrents et dont, lui-même ou des tiers sont les propriétaires légitimes.

Ne collecter d'informations sur la concurrence que par des moyens légaux.

Ne jamais autoriser des nouveaux intervenants, embauchés par la Fondation, à nous communiquer des informations

FISCALITÉ

La Fondation souhaite agir comme une entreprise citoyenne partout où elle opère. Pour ce faire, il est impératif de respecter scrupuleusement la législation fiscale et de s'acquitter de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux requis.

Chacun de nous doit :

Veiller à ce que la Fondation ne se soustraie pas à ses obligations fiscales, notamment lors de vente de charité et de tombola ou chaque commune perçoit un impôt de forme différente.

S'acquitter de ses obligations à tenir des livres et documents comptables complets et fidèles.

L'engagement de la Fondation face à ses donateurs et aux institutions spécialisées

Nous n'accepterons aucune aide financière et ne souscrirons à aucun contrat de la part d'une société ou d'un donateur qui ne serait pas conforme aux valeurs éthiques de la Fondation.

Nous communiquerons régulièrement l'affectation des fonds, les résultats financiers et le développement de la Fondation à l'ensemble de nos partenaires.

Nous nous appuyons sur une organisation efficiente qui sépare le contrôle financier de la gestion opérationnelle.

Nous respectons scrupuleusement les directives et les vœux de nos donateurs et des institutions spécialisées. Particulièrement en matière de confidentialité, nous ne divulguons aucun nom et information. En matière d'image également, nous sommes à même de garantir une pleine et entière collaboration pour autant qu'elle corresponde aux valeurs éthiques de la Fondation.

Nous adressons systématiquement une attestation fiscale à chacun de nos donateurs et garantissons une déduction sur l'ensemble du territoire suisse.

Nous respectons l'anonymat du donateur qui ne souhaite recevoir aucun échange.

Nous nous engageons à organiser des activités handicap uniquement avec du matériel homologué, encadrées par des professionnels disposant d'une formation reconnue.